

**DÉCISION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR
L'AVIS DE LA COMMISSION DES ÉTUDES UNIVERSITAIRES**

AVIS CONTENU DANS LE PROCÈS-VERBAL n° 20-21-04

RECOMMANDATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE : n° 20-21 / 11

CONSIDÉRANT la nécessité d'implanter un ordre universitaire propre à l'ITHQ comprenant des règlements qui permettent d'encadrer les programmes universitaires existants et à venir ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir un cadre propre à l'ordre universitaire, distinct de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages et des Règlements et procédures pédagogiques encadrant les ordres professionnel et technique à l'ITHQ;

CONSIDÉRANT le plan de travail adopté le 9 décembre 2020;

Il est recommandé d'adopter l'article 4 sur l'admission, la sélection, l'inscription et la réinscription avec les amendements suivants :

- Point 4.3 sur les conditions d'admission aux études libres : que l'ITHQ n'accepte pas d'étudiants libres
- Point 4.7 sur les méthodes de sélection : que les modalités de l'entrevue de sélection seront déterminées par l'institution

Il est également demandé que ce règlement soit applicable au 1^{er} avril 2021.

PROPOSÉE PAR JASMIN TANGUAY

APPUYÉE PAR NELSON THÉBERGE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉCISION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE



Le 30 mars 2021

La Directrice générale

Date

c.c. ➤ Membres de la Commission des études universitaires